

Pour une fête sans souffrance

LUCE LAPIN • MIS EN LIGNE LE 25 JUILLET 2021 • PARU DANS L'ÉDITION 1513 DU 21 JUILLET



- La semaine dernière, je vous informais de l'inquiétude de l'OEuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) concernant « la circulaire interministérielle encadrant » l'Aïd-el-Adha, ou Aïd-el-Kébir, 2021, qui n'avait pas été publiée. L'OABA a appris entre-temps qu'elle le fut en fait le 16 juin – soit avec tout de même deux mois de retard –, mais, étonnamment, « de façon restreinte », ce qui explique qu'elle avait échappé à cette association pourtant connue du ministère de l'Agriculture... Bref, il était temps, car la « Fête du sacrifice », en hommage au prophète Abraham, ou « Fête du mouton » – qui ne l'est pas vraiment, à la fête –, c'est depuis mardi 20, et ce, durant trois jours.
- Quelque 200 000 ovins et 6 000 bovins seront abattus dans le cadre de l'abattage rituel, [autorisé par dérogation](#), c'est-à-dire égorgés « à vif », sans anesthésie préalable. Leur agonie peut durer jusqu'à quatorze minutes. L'immobilisation est obligatoire, et la mise à mort ne peut se faire que dans des abattoirs agréés par les services vétérinaires de l'État. Les contrevenants s'exposent à de lourdes sanctions pénales : jusqu'à six mois d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende. Les abattoirs temporaires sont souhaitables, car ils permettent de limiter le nombre d'abattages clandestins. Comme chaque année, l'OABA sera présente sur ces sites.



- La religion musulmane n'oblige pas la célébration de cette fête, qui ne fait pas partie des cinq piliers de l'islam (et quand bien même...), par l'égorgeage d'un ovin ou d'un bovin, c'est-à-dire dans une souffrance intense, mais par des dons. Les croyants s'imposent suffisamment de devoirs et de sacrifices au nom de la religion, quelle qu'elle soit, sans qu'il faille en ajouter...
- Expérimentation animale : [une info importante](#) donnée par 30 Millions d'amis, qui parle également de la dernière enquête d'Animal Testing.
- Complément d'information. Je reviens sur les 11 partis animalistes dont je vous parlais la semaine dernière. Ils se trouvent en Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Suède, à Chypre, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni.
- Bonne nouvelle ! Le Parlement européen a voté, le 16 avril 2019, l'interdiction de la pêche électrique : elle est effective depuis le 1er juillet. On doit cette avancée en grande partie à l'association BLOOM, et aussi à la mobilisation des citoyens, à certains eurodéputés et responsables politiques. •